Achat d'un maison avant prononciation du divorce

Par Malysse

Bonjour,

Notre fils est en instance de divorce, partage des biens fait
séparation de corps fait et aimerait acheter une maison à son
nom et faire bien sûr un prêt à son nom propre.
Peut-il le faire sans problème, y-at-il des précautions à prendre et qu'elles sont les conséquences s'il venait à disparaître avant le jugement du divorce ?
Ils ont 3 enfants en bas age avec la garde alternée.
Merci d'avance pour votre réponse car nous ne voudrions pas qu'il se mette dans les problèmes plutôt que d'attendre le divorce .

Par Khadouj

Bonjour,

Est ce qu'une convention de divorce a été signée? Si oui je penses que vous n'avez rien à craindre. Voici qq explications qui pourront peut être vous aider. http://www.avocat-sinko.com/avocat-divorce-nice.php

Bon courage à vous et à votre fils